

Le secrétaire départemental FNEC-FP FO 53

à Monsieur le directeur académique,
DSDEN, Cité administrative - BP 23851
53030 – LAVAL cedex 9



Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

Bourse du Travail
6 rue Souchu Servinière
53000 Laval

☎02.43.53.42.26
☎06.52.32.30.45

@ : fnecfpo53@gmail.com

Laval, le 15 mai 2026

Objet : abandon des PAS et restitution des 7 postes préemptés

Monsieur le directeur académique,

Lundi 11 mai, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi « visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers » qui acte la suppression des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) et l'arrêt de leur généralisation. Vous le savez, notre organisation s'est toujours opposée aux PAS.

Et pour cause, la mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité réduit l'accompagnement des élèves par les AESH en contournant les notifications de la MDA. D'autre part, le duo enseignant spécialisé / éducateur spécialisé conduit in fine à « coacher » les enseignants et même les familles, au lieu de prendre réellement en charge les élèves. Le recours à ces personnels pour les PAS a également pour effet de vider les classes spécialisées et les ESMS des personnels nécessaires à leur fonctionnement, participant ainsi à leur démantèlement.

Le vote de la représentation nationale tient compte d'une réalité : les PAS sont massivement rejetés et nous en exigeons l'abandon définitif.

Alors que 2 PAS ont été créés à la rentrée 2025 dans le département, que le ministère crée plus de 1 000 PAS à la rentrée 2026, vous avez préempté 5 postes de PE pour la création de 5 PAS supplémentaires à la rentrée.

La FNEC-FP FO 53 vous demande la restitution de ces 7 ETP pris sur le BOP 140 afin d'annuler des fermetures de classes et de créer les postes spécialisés et de remplaçants nécessaires. Par ailleurs, nous refusons que les personnels ayant obtenu un poste dans le cadre des PAS soient aujourd'hui victimes de cette situation.

Nous rappelons que dans le département, près de 200 élèves qui devraient être scolarisés dans les établissements sociaux et médico-sociaux ne s'y trouvent pas, faute de place. Il faut créer tous les postes spécialisés nécessaires dans les écoles et les établissements sociaux et médico-sociaux.

Persuadé que vous saurez prendre en compte cette demande légitime et justifiée, restant à disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur académique, l'expression de notre haute considération.

Stève Gaudin, secrétaire départemental